



Open
Government
Partnership
Côte d'Ivoire



**RAPPORT D'AUTO-EVALUATION
DE FIN DE MISE EN ŒUVRE
DU PLAN D'ACTION NATIONAL**

2018-2020

Table des matières

INTRODUCTION	2
I. Processus du Plan d'Action National.....	3
A- Participation et co-création tout au long du cycle de l'OGP.....	3
B- Participation et co-création lors de la mise en œuvre, du suivi et de la rédaction des rapports et du Plan d'Action National.....	4
II. Recommandations du Mécanisme d'Évaluation Indépendante	5
III. Mise en œuvre des engagements du Plan d'Action National	6
LES ENGAGEMENTS.....	8
Engagement 1 : Élaborer et publier un Budget Citoyen à partir de 2019.....	8
Engagement 2 : Construire 80 établissements préscolaires communautaires par l'approche communautaire ou Développement Décentralisé Participatif	10
Engagement 3 : Adopter et vulgariser une loi sur la protection des dénonciateurs des actes de corruption et des infractions assimilées	12
Engagement 4 : Développer une stratégie nationale d'intégrité avec un référentiel d'indicateurs de lutte contre la corruption	15
Engagement 5 : Rendre effective la déclaration de patrimoine pour tous les assujettis conformément à la loi.....	18
Engagement 6 : Promouvoir la démocratie participative dans les collectivités territoriales	21
Engagement 7 : Lutter contre la corruption et le racket dans les collectivités territoriales.....	23
Engagement 8 : Intégrer la distribution des produits contraceptifs dans le paquet minimum d'activités de 4000 agents de santé communautaires d'ici 2020.	25
Engagement 9 : Accroître l'impact de l'ouverture des données gouvernementales (open data) de Côte d'Ivoire	27
Engagement 10 : Libéraliser l'espace télévisuel	30
ECHANGES AVEC LES PAIRS ET APPRENTISSAGE	32
LEÇONS APPRISES, AUTRES INITIATIVES ET PROCHAINES ETAPES	33
CONCLUSION.....	35

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire est à sa sixième année de participation à l'Open Government Partnership (OGP) ou Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) depuis son adhésion officielle actée le 28 octobre 2015. Cette adhésion a été suivie de la production de deux Plans d'Action Nationaux (PAN) OGP ; le premier comptant pour la période 2016-2018 et le second couvrant la période 2018-2020.

Dans le cadre de ces deux plans, 25 engagements ont été pris au total, chacun avec pour objectif l'amélioration de la transparence dans la conduite des affaires publiques.

Le premier Plan National a abordé les thèmes suivants : l'amélioration des services publics, la promotion de l'intégrité publique, la gestion plus efficace des ressources publiques, la création de communautés plus sécurisées et l'augmentation de la responsabilité des entreprises. Quant au deuxième Plan National, il a mis l'accent sur l'accès à l'information, la pluralité d'expression, l'ouverture des données, la lutte contre la corruption, la transparence budgétaire, l'éducation, la santé, avec une forte implication des citoyens.

Ces engagements préparés et élaborés de concert avec les organisations de la société civile et du secteur privé ont été la traduction concrète de la capacité des acteurs locaux ivoiriens à travailler en bonne intelligence pour la poursuite d'un même objectif, celui de promouvoir une gouvernance plus ouverte, participative et inclusive.

Cette démarche n'est pas isolée. En effet, elle s'intègre dans nombre d'initiatives similaires qui, loin d'être une redondance, permettent de renforcer et accélérer l'atteinte des objectifs visés. L'on peut mentionner les initiatives telles que le Doing Business de la Banque Mondiale, le Millenium Challenge Corporation (MCC) du Gouvernement américain, l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) de l'Union Africaine, l'African Growth Opportunities Act (AGOA).

En tant que précurseur de l'initiative OGP en Afrique de l'Ouest francophone, la Côte d'Ivoire voudrait réaffirmer, ici, sa détermination à poursuivre les efforts et ses actions dans la dynamique de consolidation des acquis et du renforcement de sa participation à ce Partenariat. Elle voudrait, par la même occasion, renouveler son engagement à promouvoir la gouvernance participative.

L'un des actes majeurs de cette volonté porte sur la révision du cadre institutionnel, avec la prise de l'arrêté n°158/PM/CAB du 13 mars 2019 portant création, attributions et fonctionnement du Comité Interministériel pour la mise en œuvre du processus de l'Open Government Partnership en Côte d'Ivoire, en abrégé CI-OGP. Cet arrêté est sous-tendu par l'arrêté n°516/MCI du 11 mai 2020 portant nomination des membres du Comité Technique (CT-OGP) pour la mise en œuvre du processus de l'Open Government Partnership en Côte d'Ivoire. Ces deux arrêtés permettent de renforcer la participation directe des organisations de la société civile dans la mise en œuvre du processus OGP en Côte d'Ivoire. En effet, ils établissent la parité entre d'une part le nombre de représentants de l'Administration publique et le nombre de personnes représentant les organisations de la société civile et du secteur privé d'autre part.

Pour rappel, le premier Plan d'Action National (PAN 2016-2018), qui a couvert la période 2016-2018, a fait l'objet de différents rapports tels qu'attendus par les instances de l'OGP, à savoir :

- les deux rapports d'auto-évaluation, l'un à mi-parcours en 2017 et l'autre de fin de mise en œuvre en 2018 ;
- les deux Rapports d'Évaluation Indépendante dans le cadre du Mécanisme d'Évaluation Indépendante (MEI) ; l'un à mi-parcours et l'autre de fin de mise en œuvre.

Au terme de la mise en œuvre officielle de ce premier plan, la Côte d'Ivoire a, conformément à la démarche OGP, élaboré et publié son deuxième plan comptant pour la période 2018-2020 depuis le mois de décembre 2018.

Ce plan a été élaboré suivant les leçons apprises du premier Plan d'Action National et surtout sur la base des recommandations de l'Expert du Mécanisme d'Évaluation Indépendante. Il a doté notre pays d'engagements pertinents au regard des principes de l'OGP, c'est-à-dire des engagements spécifiques et précis au niveau de leur description et des activités clés afin qu'ils se prêtent aisément à toute évaluation de l'OGP.

A l'image du premier Plan, le deuxième a fait l'objet d'un premier rapport d'auto-évaluation à mi-parcours en décembre 2019.

Le présent rapport d'auto-évaluation consacre l'évaluation de fin de mise en œuvre du Plan d'Action National 2018-2020 par les acteurs locaux, à travers un état des lieux exhaustif.

I. Processus du Plan d'Action National

A- Participation et co-création tout au long du cycle de l'OGP

Depuis son adhésion à l'OGP, la Côte d'Ivoire privilégie l'approche participative pour la conduite du processus en impliquant toutes les parties prenantes, notamment l'Administration Publique, le secteur privé et la société civile. Cette approche qui a été utilisée pour le premier Plan d'Action National a été reconduite au cours de l'élaboration du deuxième Plan.

Cela s'est traduit par une forte implication de la société civile ivoirienne à toutes les étapes du processus de prise de décisions. En effet, au cours des deux années de mise en œuvre du plan, les organisations de la société civile ont pris une part active aux activités à travers la participation de la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PSCI-PGO).

Les membres de la PSCI-PGO ont participé aux visites aux différents porteurs d'engagements aux côtés des représentants du Comité Technique OGP (CT-OGP).

Cette collaboration s'est concrétisée tout au long du cycle OGP à travers divers cadres de discussion, à savoir :

- les rencontres du Comité Interministériel OGP (CI-OGP) ;
- les rencontres du CT-OGP ;
- les rencontres et échanges entre le CT-OGP et les structures en charge des engagements ;
- les rencontres entre le CT-OGP et la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO.

Pour la conception du Plan d'Action National, la Société civile a été associée à l'atelier de formation et aux consultations publiques dans les régions. Cela a permis à la Société Civile de donner régulièrement son point de vue sur toutes les étapes, depuis le lancement du processus d'élaboration du plan jusqu'à sa pré-validation. En somme, ces entités ont été impliquées dans la co-crédation du Plan d'Action.

Le Comit6 Interminist6riel OGP a jou6 son r6le de caution politique 6 la mise en 6uvre de toutes les 6tapes du processus. Le Comit6 Technique OGP a traduit en actes cette volont6 politique en engageant toutes les 6tapes avec les diff6rentes parties prenantes.

Les structures publiques en charge de l'ex6cution des engagements ont contribu6 6 traduire les aspirations des populations en projets en les d6clinant en engagements. Elles ont 6galement particip6 6 la r6daction du Plan en renseignant les diff6rentes composantes du canevas propos6 dans le manuel des points de contact OGP.

La Soci6t6 Civile et le Secteur Priv6 ont apport6 leurs suggestions, avis et critiques lors de la mise en place du processus. Les discussions qui s'en sont suivies ont permis de disposer du Plan d'Action National 2018-2020 qui est le r6sultat de cette fructueuse collaboration lors des diff6rentes rencontres (r6unions, ateliers et consultations publiques).

B- Participation et co-cr6dation lors de la mise en 6uvre, du suivi et de la r6daction des rapports et du Plan d'Action National

L'approche retenue pendant l'6laboration du Plan d'Action a 6t6 maintenue au cours de la phase de mise en 6uvre. Cela s'est traduit par diverses rencontres entre les parties prenantes (CT-OGP, structures en charge de la mise en 6uvre des diff6rents engagements, soci6t6 civile, secteur priv6 et b6n6ficiaires de la mise en 6uvre de certains engagements).

Des missions ont 6t6 conduites dans plusieurs villes 6 la faveur de la mise en 6uvre de certains engagements. C'est le cas, par exemple, pour :

- L'installation des Comit6s Communaux de Lutte contre le Racket (CCLR) dans les communes de Grand-Bassam et d'Adiak6 en 2018, d'Anyama et de Bonoua en 2019 ;
- Le lancement des ateliers de restitution de l'6tude sur la typologie des services rendus dans les mairies, tenus 6 Grand-Bassam en mars 2020.

Cependant, comme nombre de pays, la C6te d'Ivoire a d6 faire face aux effets de la crise sanitaire li6e au coronavirus (COVID-19). Il convient de rappeler que le premier cas de COVID-19 a 6t6 enregistr6 en C6te d'Ivoire le 13 mars 2020. Ce contexte inattendu, avec son corollaire de mesures et restrictions pour 6viter la propagation de la pand6mie, a perturb6 le chronogramme de r6alisation des activit6s de l'OGP.

Au niveau du Comit6 Technique, les restrictions n'ont pas permis de maintenir et de r6aliser les consultations publiques pr6vues en pr6sentiel 6 Abidjan et dans d'autres villes du Pays.

Il en est de m6me pour les entit6s porteuses des engagements qui ont d6 reporter plusieurs activit6s de sensibilisation et de regroupement.

II. Recommandations du Mécanisme d'Évaluation Indépendante

Les recommandations du Mécanisme d'Évaluation Indépendante formulées dans le Rapport de l'Expert sur la mise en œuvre du PAN 2016-2018 ont aidé à la conduite du processus OGP en Côte d'Ivoire.

Quelques-unes de ces recommandations sont les suivantes :

- 1) Associer et réellement impliquer la société civile dans les prises de décision, afin qu'elle puisse jouer son rôle de suivi et d'action citoyenne. En particulier, il est suggéré, non seulement d'augmenter le nombre de représentants de la société civile dans le Comité Technique OGP afin d'obtenir une composition équilibrée entre les membres du gouvernement et la société civile, mais également d'impliquer pleinement la plateforme de la société civile dans le choix de leurs représentants au sein du Comité.*

Cette recommandation de l'expert a trouvé sa réponse dans la prise de nouveaux arrêtés portant création du Comité Interministériel OGP et du Comité Technique OGP qui établissent désormais la parité entre les représentants issus de l'Administration Publique d'une part et d'autre part ceux issus du Secteur Privé et de la Société Civile. Ainsi, sur un effectif de vingt-deux membres (22), onze (11) sont issus de l'Administration Publique, huit (08) de la Société civile et trois (3) du Secteur privé. Il faut également signaler que la Plateforme de la Société Civile a, elle-même, procédé au choix de ses représentants et a reversé les résultats obtenus au CT-OGP. Pour les autres acteurs, leurs services respectifs ont désigné leurs représentants et transmis leurs résultats au CT-OGP par des courriers de désignation. Ces désignations ont été reprises dans l'Arrêté n°516/MCI du 11 mai 2020 portant nomination des membres du CT-OGP **(Cf. Annexe 1)**.

- 2) Développer des engagements supplémentaires sur la corruption, tels que la mise en place d'une politique ou d'un plan national de lutte contre la corruption de façon pratique, qui inclurait à la fois les aspects liés à la corruption, au racket et au blanchiment d'argent.*

Cette recommandation a également été prise en compte et fait l'objet d'un engagement du Plan d'Action National 2018-2020 (Engagement 7 : Lutter contre la corruption et le racket dans les collectivités territoriales¹). Il s'agit d'une reconduction d'un engagement du premier Plan d'Action National 2016-2018.

En ce qui concerne la stratégie nationale de lutte contre la corruption, elle constitue en réalité une étape incontournable de la mise en œuvre de l'Engagement 4 intitulé « Développer une stratégie nationale d'intégrité avec un référentiel d'indicateurs de lutte contre la corruption ». En conséquence, les étapes clés de cet engagement ont été révisées pour prendre en compte cette nouvelle exigence **(Cf. Annexe 2)**.

- 3) Développer des engagements supplémentaires sur la liberté de la presse et la pluralité d'expression tels que l'allègement des conditions dans le cadre de la libéralisation de l'espace télévisuel et l'expansion des domaines dans lesquels les télévisions privées doivent émettre.*

¹ Pour éviter toute forme de confusion, l'engagement tel qu'intitulé initialement a été reformulé comme suit : l'expression « Collectivités ivoiriennes » a été remplacée par « Collectivités territoriales ».

Cette recommandation a été prise en compte et fait l'objet d'un engagement du Plan d'Action National 2018-2020 (Engagement 10 : Libéraliser l'espace télévisuel).

En définitive, les recommandations du Mécanisme d'Évaluation Indépendante ont fait l'objet de partage et d'échange entre les différents acteurs du processus OGP en Côte d'Ivoire et ont guidé la conduite générale du Partenariat, l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action National 2018-2020. En effet, la conception des engagements a été placée sous le signe de la co-création, laquelle a permis de s'accorder sur des engagements avec des objectifs spécifiques, mesurables et vérifiables. De même, le suivi s'est fait de bout en bout à chaque rencontre du CT-OGP ainsi qu'à l'occasion de rencontres de l'OGP impliquant d'autres acteurs et des porteurs d'engagements plus spécifiquement.

III. Mise en œuvre des engagements du Plan d'Action National

Depuis l'adoption du Plan d'Action National 2018-2020 le 18 décembre 2018, plusieurs activités ont été réalisées, notamment le lancement officiel du Plan le 12 avril 2019 et les visites aux porteurs d'engagements en avril 2019, ainsi qu'en août et septembre 2020. Ces visites réalisées conjointement par le CT-OGP et la PSCI-PGO visaient à faire le point sur l'état d'avancement de l'exécution des engagements par structure.

Conformément à ses missions, le CT-OGP travaille avec les structures en charge des engagements dans le cadre du suivi régulier de la mise en œuvre. Les séances de travail effectuées ont permis de relever les évolutions et contraintes enregistrées dans la mise en œuvre des étapes.

Ainsi, le CT-OGP a été informé que la mise en œuvre de l'engagement 4 exige l'élaboration préalable d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption, d'où la reformulation de cet engagement qui est passé de : « Développer une stratégie nationale d'intégrité avec un référentiel d'indicateurs de lutte contre la corruption » à : « Élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption » **(Cf. Annexe 2)**.

Par ailleurs, avec les différents changements intervenus au niveau de la composition du Gouvernement, certains départements ministériels ont fusionné, d'autres ont changé de dénomination. Cela s'est traduit par une modification au niveau des structures ainsi que des personnes ressources en charge de la mise en œuvre de certains engagements.

Aussi, faut-il relever que du fait de la crise sanitaire à coronavirus, un réaménagement du calendrier a été accordé par les instances de l'OGP. Ce réaménagement porte sur le délai de production et de transmission du rapport d'auto-évaluation de fin de mise en œuvre du Plan d'Action National OGP 2018-2020 qui a été prorogé au 31 Décembre 2020.

Ainsi, le niveau général de la mise en œuvre du deuxième Plan d'Action National au 18 décembre 2020 est présenté dans les pages suivantes.

Tableau 1: Tableau récapitulatif de suivi des engagements

Engagement	Structure responsable	Etat d'exécution²
Engagement 1 : Élaborer et publier un Budget Citoyen à partir de 2019	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Achevé
Engagement 2 : Construire 80 établissements préscolaires communautaires par l'approche communautaire ou Développement Décentralisé Participatif	Unité de Gestion du Projet d'Amélioration des Prestations des Services Educatifs (PAPSE)	Achevé
Engagement 3 : Adopter et vulgariser une loi sur la protection des dénonciateurs des actes de corruption et des infractions assimilées.	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)	Substantiel
Engagement 4 : Développer une stratégie nationale d'intégrité avec un référentiel d'indicateurs de lutte contre la corruption	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)	Limité
Engagement 5 : Rendre effective la déclaration de patrimoine pour tous les assujettis conformément à la loi	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)	Substantiel
Engagement 6 : Promouvoir la démocratie participative dans les collectivités ivoiriennes	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)	Substantiel
Engagement 7 : Lutter contre la corruption et le racket dans les collectivités ivoiriennes	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)	Achevé
Engagement 8 : Intégrer la distribution des produits contraceptifs dans le paquet minimum d'activités de 4000 agents de santé communautaires d'ici 2020.	Programme National de la Santé de la Mère et de l'Enfant (PNSME)	Achevé
Engagement 9 : Accroître l'impact de l'ouverture des données gouvernementales (open data) de Côte d'Ivoire	Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG)	Limité
Engagement 10 : Libéraliser l'espace télévisuel	Ministère de la Communication et des Médias	Substantiel

²Au niveau de l'état de mise en œuvre, quatre niveaux sont définis : Pas commencé, limité (à peine commencé), substantiel (a enregistré une bonne avancée), achevé (mise en œuvre de toutes les étapes prévues dans le Plan d'Actions).

LES ENGAGEMENTS

Engagement 1 : Élaborer et publier un Budget Citoyen à partir de 2019			
Janvier 2019 - Juin 2020			
Principal organisme d'exécution	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat		
Description de l'engagement			
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	<p>Un grand nombre de documents et informations budgétaires sont rendus disponibles à travers plusieurs canaux, notamment sur le site internet de l'Administration.</p> <p>Toutefois, ces documents et informations budgétaires ne peuvent aisément être exploités par toute la population au regard de leur relative complexité.</p> <p>Cette situation ne contribue pas à favoriser une participation plus active des citoyens à la gestion des affaires publiques pour une plus grande efficacité de l'action publique.</p>		
Quel est l'engagement?	<p>Le Budget citoyen est un document qui a pour vocation de présenter de façon synthétique et facilement accessible au citoyen, les données et informations inscrites dans le Budget de l'Etat.</p> <p>L'engagement consiste en la production et la publication, chaque année, à compter de 2019, d'une version simplifiée, avec des illustrations (images) du budget.</p>		
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	La mise en œuvre de l'engagement permettra à tout citoyen de mieux comprendre le Budget, son fonctionnement ainsi que les décisions de politiques budgétaires du Gouvernement.		
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	<p>Cet engagement participe à l'amélioration de la transparence budgétaire par la facilitation de l'accès du public à l'information budgétaire.</p> <p>En effet, le Budget citoyen offrira à tout citoyen, la possibilité et l'opportunité de comprendre davantage le budget de l'Etat et ainsi que son fonctionnement. Il pourra ensuite favoriser la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.</p>		
Information supplémentaire	Dans le processus d'élaboration du Budget citoyen, la participation et l'implication de la société civile sont attendues.		
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Achevé
			X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie de lancement officielle le 30 avril 2019 (Gouvernement – secteur privé – société civile) • Publication du budget citoyen 2019 sur le site du ministère en charge du budget • Publication du budget citoyen 2020 sur le site du ministère en charge du budget 		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Elaborer le budget Citoyen 2019	31 janvier 2019	15 février 2019	Achevé
Mettre en ligne le Budget Citoyen 2019	1 ^{er} mars 2019	31 mars 2019	Achevé
Elaborer le budget Citoyen 2020	31 janvier 2020	15 février 2020	Achevé
Mettre en ligne le Budget Citoyen 2020	1 ^{er} mars 2020	30 avril 2020	Achevé
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Monsieur SALL Adama		
Titre, Ministère	Directeur de Cabinet, Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • salladama@yahoo.fr 		

		• +225 20 21 59 95.
Autres acteurs	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Organisations de la Société Civile

Engagement 2 : Construire 80 établissements préscolaires communautaires par l'approche communautaire ou Développement Décentralisé Participatif				
Juillet 2018 – Juin 2020				
Principal organisme d'exécution	Unité de Gestion du Projet d'Amélioration des Prestations des Services Educatifs (PAPSE)			
Description de l'engagement				
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	En Côte d'Ivoire, le taux de préscolarisation est relativement faible en zone rurale ; il est de 5% contre 30% dans les zones urbaines.			
Quel est l'engagement?	Il s'agit de construire 80 établissements préscolaires sur la période de 2018 à 2020 par l'approche communautaire ou Développement Décentralisé Participatif (DDP). Cette approche responsabilise la communauté bénéficiaire à qui les ressources sont transférées pour la réalisation des travaux de construction ou de réhabilitation des salles de classe dans le cadre d'un processus formation-Action.			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	Un Comité de Gestion sera chargé de gérer les fonds, de recruter les entreprises pour la construction et l'équipement des salles de classe, le suivi des travaux de construction et rendra compte à la communauté. Cette approche novatrice permettra de construire de façon efficace, rapide et à moindre coût, 80 établissements préscolaires de qualité disposant des commodités requises (toilettes, points d'eau) avec l'implication active de la communauté rurale.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	L'engagement fait la promotion de la participation citoyenne et de la transparence ; La construction des salles de classe par l'approche communautaire va responsabiliser la communauté bénéficiaire à qui les ressources financières sont mises à disposition pour la réalisation des travaux de construction dans le cadre d'un processus Formation/Action.			
Information supplémentaire	La mise en œuvre de l'engagement inclut le recrutement d'enseignants communautaires pris en charge par la communauté (Cf. Annexe 3 – courriel précisant les modalités et garanties de prise en charge des enseignants , Unité de gestion du PAPSE). Le projet fait partie du Plan Stratégique du Secteur Education-Formation 2016-2025.			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
				X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Les infrastructures des 117 centres préscolaires communautaires sont achevés et réceptionnés dont 110 centres préscolaires qui ont fonctionné durant l'année scolaire 2019-2020 : <ul style="list-style-type: none"> a. 7764 élèves dont 51% de filles ont été reçus dans les centres ; b. 420 encadreurs préscolaires non fonctionnaires recrutés et payés par les Comités de Gestion Scolaire (COGES) c. Formation initiale des encadreurs préscolaires d. Administration de vermifuges et de suppléments en vitamines aux élèves e. Mise à disposition des centres de boîte à image pour l'hygiène en milieu scolaire • Mise en place ou dynamisation de 117 Comités de Gestion Scolaire (COGES) et mise en place des Club des Mères d'Elèves Filles (CMEF) ; • Les localités ayant bénéficié du projet sont : BOUNA, BOUNDIALI, FERKESSEDOUGOU, KORHOGO, MANKONO, ODIENNE 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des 117 centres pour la rentrée 2020-2021 (DELIC : Direction des Ecoles, Lycées et Collèges) • Suivi des centres préscolaires (UNICEF/DELIC) • Développer les normes de qualité des centres préscolaires (UNICEF/DELIC) 			

		• Paiement mensuel des salaires des éducateurs (COGES)	
Statut des étapes clés		Date de début	Date de clôture
Formation des représentants des communautés en gestion à la base lors des travaux (gestion financière, suivi et évaluation participative, entretien et maintenance des infrastructures et équipement, passation de marchés).		Novembre 2018	Juin 2020
Construction de 80 établissements préscolaires communautaires en milieu rural		Janvier 2019	Juin 2020
Mise en place de comités de gestion (COGES)		Janvier 2019	Juin 2020
Formation initiale et continue des enseignants communautaires du préscolaire		Aout 2019	Septembre 2020
Mise en place d'un système de suivi pour aider les communautés à assurer une éducation préscolaire de qualité par le Ministère.		Janvier 2020	Juin 2020
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution		Unité de Gestion du Projet d'Amélioration des Prestations des Services Educatifs (PAPSE)	
Personnes responsables de l'agence exécutive		YEO Péfougne Abraham	
Titre, Ministère		Coordonnateur du PAPSE / Ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique	
Courriel et téléphone		<ul style="list-style-type: none"> • yeo_pefougne@yahoo.fr; • (225) 22 41 87 26. 	
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant • Direction de la pédagogie et de la formation continue (DPFC) ; • Direction des écoles, des lycées et collèges (DELC) ; • Direction des affaires administratives et financières (MENETFP) ; • Direction de l'Animation, de la Promotion et du Suivi des Comités de Gestion des Établissements Scolaires (DAPS-COGES) ; • Task force du Secteur Education Formation. 	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) ; • Entreprises (maitrise d'œuvre) ; • Communautés bénéficiaires ; • Club des mères des élèves filles (CMEF). 	
Informations complémentaires communiquées par le porteur d'engagement			
<ul style="list-style-type: none"> • Initialement, l'engagement visait la construction de 80 centres préscolaires de 2 salles (moyenne et grande sections) à l'horizon 2020. Le Bailleur de fonds ayant accordé un financement additionnel, le chronogramme d'exécution a été réajusté et au lieu de 80 centres préscolaires, 117 ont été construits dont 110 sont en état de fonctionnement (Cf. Annexe 4, Rapport de mise en œuvre de la Composante Préscolaire du PAPSE - UNICEF Côte d'Ivoire pour le premier semestre 2020). • La Task Force coordonne l'ensemble des projets du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. • Elle intervient au niveau du suivi et de l'évaluation de l'engagement. 			

Engagement 3 : Adopter et vulgariser une loi sur la protection des dénonciateurs des actes de corruption et des infractions assimilées					
Janvier 2019 - décembre 2020					
Principal organisme d'exécution		Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)			
Description de l'engagement					
Quel est le problème public que l'engagement abordera?		Inexistence de moyens légaux de protection des dénonciateurs entretient la peur de dénoncer ou de participer à la lutte contre la corruption.			
Quel est l'engagement?		<p>La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance s'engage à vulgariser la loi relative à la protection des dénonciateurs après son adoption.</p> <p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De faire adopter la loi ; • D'informer la population sur les garanties juridiques, de sécurité physique et psychologique que lui assure l'Etat, si elle accepte de dénoncer les actes de corruption et les infractions assimilées dont elle est victimes ou témoin ; • D'expliquer les modalités spécifiques de protection des dénonciateurs ; • D'encourager la population à dénoncer les actes de corruption et infractions assimilées. <p>Ces organisations seront déployées sur le terrain pour relayer l'action de vulgarisation de la loi.</p>			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?		<p>Au terme de la mise en œuvre de cet engagement, les citoyens sont informés du dispositif légal qui les protège contre les représailles, menaces et intimidations de la part des auteurs d'actes de corruption. Plus ils se sentent protégés, mieux ils s'impliqueront dans la lutte contre la corruption.</p> <p>Les dénonciateurs et les témoins pourront ainsi déclarer comme domicile l'adresse du commissariat de police, l'adresse de la brigade de gendarmerie, l'adresse de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance. Les dénonciateurs et les témoins peuvent dénoncer sans crainte sous le couvert de l'anonymat.</p> <p>Les dénonciateurs et témoins ainsi que leurs proches sont effectivement protégés.</p> <p>Cet engagement permettra à la population d'être informée sur les garanties offertes par la loi en termes de sérénité, d'intégrité physique ou mentale, des personnes ou de leurs biens et éventuellement ceux des familles ou proches de ces personnes, pour une collaboration sans crainte, de nature à contribuer efficacement à la manifestation de la vérité et au renforcement de l'intégrité.</p>			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP		Cet engagement améliore et renforce la lutte contre la corruption. De même, il est pertinent du point de vue de l'accès à l'information et de la participation citoyenne.			
Information supplémentaire		Budget d'engagement : 50 000 000 de FCFA répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • 15 000 000 au titre de l'année 2019 ; • 35 000 000 au titre de l'année 2020. 			
Niveau d'achèvement		Non débuté	Limité	Substantiel	Complété
				X	
Description des résultats		<ul style="list-style-type: none"> • Adoption et promulgation de la loi N° 2018- 570 du 13 juin 2018 relative à la protection des témoins, victimes, dénonciateurs, experts et autres personnes, le 24 Avril 2019 ; • Mise en place d'un bureau national de protection des dénonciateurs, décret en cours de validation ; • De juin 2018 à décembre 2019, 75 départements comprises dans 23 régions ont bénéficié de la sensibilisation et de la vulgarisation de la loi. Il s'agit, entre autres, de : <ul style="list-style-type: none"> - Bagoué (Boundiali) ; - Tchologo (Ferkessedougou) ; 			

	<ul style="list-style-type: none"> - Moronou (Bongouanou) ; - N'zi (Dimbokro) ; - Bélier (Toumodi) ; - La Mé (Adzopé) ; - Grands Ponts (Dabou) ; - Cavally (Guiglo) ; - Folon (Minignan) ; - Bafing (Touba) ; - Bounkani (Bouna). <ul style="list-style-type: none"> • Il faut indiquer que chaque région regroupe plusieurs départements subdivisés en préfectures et sous-préfectures, qui à l'occasion sont représentés par tout le corps préfectoral (préfets, secrétaires généraux de préfectures et sous- préfets) de la région et les directeurs régionaux, sous directeurs et chefs de services de la région. • Ainsi au cours d'une réunion organisée dans une région l'ensemble du corps préfectoral, de l'Administration déconcentrée (directions régionales et leurs services) et les collectivités locales (élus), sont couverts. Les représentants des différentes couches sociales y sont également associés. 		
Prochaines étapes	<p>Les campagnes de sensibilisation du grand public et de vulgarisation de la loi dans les 08 régions restantes et le district d'Abidjan se poursuivront en 2020.</p> <p>Toutefois, face à l'apparition de la pandémie à coronavirus, le programme a dû être suspendu pour rester conforme aux mesures barrières édictées par le Gouvernement.</p> <p>La levée de ces mesures pourrait permettre de continuer la sensibilisation dans les régions du Hambol (Katiola) et du Béré (Mankono), ainsi que dans le district Autonome d'Abidjan.</p>		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Formation de 35 organisations de la société civile sur la loi portant protection des témoins et dénonciateurs et sur l'engagement de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	Juin 2019	Décembre 2019	Achévé
Vulgarisation de la loi auprès des acteurs de l'appareil judiciaire: magistrature, police, gendarmerie	Juin 2019	Décembre 2019	Limité
Vulgarisation de la loi auprès des rois et chefs traditionnels	Juin 2019	Décembre 2019	Achévé
Vulgarisation de la loi auprès des confessions religieuses	Juin 2019	Décembre 2019	Substantiel
Appui logistique et financier des organisations de la société civile et déploiement sur le terrain	Juillet 2019	Décembre 2019	Achévé
Mise en place d'un bureau national de protection des dénonciateurs	Juin 2018	En cours	Substantiel Le décret de création a été adopté en Conseil des Ministres le 08 décembre 2020
Atelier de synthèse de l'engagement	Juin 2020	Juin 2020	Limité Non réalisé pour cause de COVID 19
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance		
Personnes responsables de l'agence exécutive	AKA Henri Augustin		
Titre, Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétaire Général ; 		

		<ul style="list-style-type: none"> • Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ; • Présidence de la République
Courriel et téléphone		<ul style="list-style-type: none"> • TEL : (+225) 22 47 95 00 ; • FAX : (+225) 22 47 82 64.
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence de la République ; • Parlement ; • Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Organisations de la Société Civile
Information supplémentaire		
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption et promulgation de la loi N° 2018- 570 relative à la protection des témoins victimes experts et sur les dénonciateurs le 24 Avril 2019 ; • La mise en place d'un bureau national de protection des dénonciateurs (processus en cours) ; • Depuis le 24 juin 2018, vulgarisation de la loi auprès des guides religieux, des chefs traditionnels et les organisations de la société civile, à l'occasion de la campagne de sensibilisation grand public ; • Depuis le 09 décembre 2018, vulgarisation de la loi à la POLAC (Plateforme de Lutte contre la Corruption) 		
Détails sur les niveaux d'achèvement des étapes clés		
<p>Sur la période indiquée, plus de 500 organisations de la société civile formées pour les 35 prévues). Pour chaque département visité (23), les séances de sensibilisation regroupent plus de 15 organisations de la société civile.</p> <p>La vulgarisation de la loi auprès des rois et chefs traditionnels a été réalisée lors des différentes campagnes de sensibilisation qui ont eu lieu de juin 2018 à décembre 2019. Ainsi, à chacune des rencontres les rois et chefs traditionnels, ainsi que les guides religieux des localités visitées, sont associés aux séances de sensibilisation. Elles bénéficient de la vulgarisation de la loi présentée lors de ces séances.</p> <p>Dans le cadre de la mise en place d'un cadre de collaboration entre la HABG et les confessions religieuses pour une plus grande implication de leur part dans la prévention de lutte contre la corruption, un programme de visite des principales organisations culturelles de la Côte d'Ivoire a été organisée de juillet à septembre 2019.</p> <p>Au cours de ces rencontres la loi a été présentée aux responsables de ces organisations pour une meilleure vulgarisation auprès de leurs fidèles.</p> <p>Il est prévu l'organisation d'une table ronde entre toutes les organisations culturelles répertoriées et la HABG pour mettre à leur disposition des supports didactiques.</p> <p>Au cours des campagnes de sensibilisation-formation organisées à l'endroit des populations, des Comités locaux d'intégrité sont mis en place par les organisations de la société civile présentes dans la localité. Ces Comités sont constitués de toutes les composantes de la société civile présentes dans la localité (syndicat des transporteurs, commerçants, organisation des jeunes des femmes, autorité traditionnelles et religieuses, etc.). A ce jour, 23 Comités locaux d'intégrité ont été installés. Leurs membres sont des bénévoles.</p> <p>Mais, la HABG appuie et accompagne ces comités en matériels et équipements tels que des ordinateurs, des kits internet, des mégaphones des chasubles, des t-shirts et supports de campagnes pour faciliter leurs actions de sensibilisation, de surveillance et de dénonciation des actes de corruption sur le terrain.</p>		

Engagement 4 : Développer une stratégie nationale d'intégrité avec un référentiel d'indicateurs de lutte contre la corruption	
Juillet 2018 – Juin 2020	
Principal organisme d'exécution	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	<p>La corruption est un grave obstacle à une mobilisation et une répartition efficace des ressources et détourne des ressources d'activités vitales pour l'élimination de la pauvreté et le développement économique durable en Côte d'Ivoire.</p> <p>Pour ces raisons, le Chef de l'Etat ivoirien s'est engagé à faire de la lutte contre la corruption un axe fort de sa politique de développement. Cette volonté s'est traduite par (i) la ratification en 2012, de la Convention des Nations Unies contre la Corruption et celle de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, (ii) la mise en place d'un dispositif juridique interne de lutte contre la corruption et (iii) la création de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.</p> <p>Les différentes actions et réformes récentes menées ont eu pour effet, une amélioration globale de la gouvernance au cours des quatre (4) dernières années. En effet, tous les indicateurs d'appréciation de la gouvernance retenus par le Millénum Challenge Corporation (MCC) sont passés du rouge au vert au cours de la période 2011-2016 (Cf. Scorecards MCC).</p> <p>Concernant l'indicateur « contrôle de la corruption, la note de la Côte d'Ivoire publiée par le MCC sur la période 2012-2015, est passée de 51 à 81%. Cette note est descendue à 75% en 2016 et à 84% sur 100 en 2017 (scorecard 2019).</p> <p>La note de la Côte d'Ivoire connaît donc une amélioration de trois (3) points sur la période 2015-2017. Cette performance révèle que la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption constituent un axe fort de la politique de développement du gouvernement ivoirien.</p>
Quel est l'engagement?	<p>L'objectif général de ce projet est de mettre en place un cadre stratégique qui structure et oriente les interventions de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire.</p> <p>Plus spécifiquement, ce projet vise à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un diagnostic du phénomène de la corruption et des infractions assimilées en Côte d'Ivoire ; 2. Analyser le dispositif juridique et institutionnel existant en relevant les forces et les faiblesses ; 3. Faire ressortir les différents axes stratégiques concourant à l'atteinte de cette vision ; 4. Définir les objectifs généraux et spécifiques assignés à chaque axe stratégique ; 5. Proposer des actions à mettre en œuvre en vue de l'atteinte des objectifs spécifiques et généraux préalablement définis ; 6. Élaborer un plan d'actions à court et moyen termes pour la mise en œuvre de la stratégie ; 7. Élaborer un budget à court et moyen termes ; 8. Établir un schéma institutionnel et organisationnel de mise en œuvre de la stratégie sous la coordination de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ; 9. Produire une note synthétique de présentation de la stratégie.

<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?</p>	<p>L'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption doit se faire avant pour permettre à la Côte d'Ivoire de se doter d'un instrument de coordination de politique menée par l'ensemble des structures concourant à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.</p> <p>Le document de stratégie fera l'objet de partage et de validation au cours d'un atelier avec tous les acteurs de développement (administration, secteur privé, et organisation de la société civile).</p> <p>Ce qui permettra aux services publics, au secteur privé et aux organisations non gouvernementales en Côte d'Ivoire de s'approprier les valeurs, principes et normes éthiques aux fins de protéger l'intérêt général contre les intérêts privés.</p> <p>Cette stratégie se veut un ensemble de réponses structurées, articulées de manière cohérente et ciblant la corruption dans toutes ses formes. Elle sera accompagnée d'un plan d'actions multisectorielles et intégrées qui servira de fil conducteur, de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et de tous les acteurs concernés, dans la mise en œuvre lisible des interventions de lutte contre la corruption, concourant ainsi au renforcement de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques.</p>			
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?</p>	<p>Cet engagement améliore et renforce la lutte contre la corruption. Il permettra aux services publics, au secteur privé et aux organisations non gouvernementales en Côte d'Ivoire de s'approprier les valeurs, principes et normes éthiques aux fins de protéger l'intérêt général contre les intérêts privés.</p>			
<p>Information supplémentaire</p>	<p>Budget d'engagement : 126 771 750 de FCFA répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 67 500 000 au titre de l'année 2019 ; • 59 271 750 au titre de l'année 2020. 			
<p>Niveau d'achèvement</p>	<p>Non débuté</p>	<p>Limité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Complété</p>
<p>Description des résultats</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement acquis auprès de la BAD (67 500 000 FCFA) et du MCC (59 271 750 FCFA). • Le cabinet a été recruté et le contrat a été signé entre la Cellule Technique de coordination du projet PAGEF et le Groupement ESSOR / FASO INGENIERIE en février 2020. • La réunion de cadrage et de démarrage a eu lieu le 08 juin 2020 entre le consultant et les agents de la HABG et du PAGEF. Le rapport de démarrage est disponible. • L'étude diagnostique a démarré. Des courriers ont été envoyés en août 2020 aux parties prenantes issues des institutions, des ministères techniques, du secteur privé et de la société civile pour désigner les points focaux qui constitueraient le comité de suivi de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC). 			
<p>Prochaines étapes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la cérémonie officielle de lancement des travaux d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Elle permettra à l'ensemble des parties prenantes de s'approprier le processus ; • Atelier de validation du document diagnostic ; • Formulation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ; • Atelier de validation du document de la stratégie 			
<p>Statut des étapes clés</p>	<p>Date de début</p>	<p>Date de clôture</p>	<p>Niveau d'achèvement</p>	

Organisation de la cérémonie officielle de lancement des travaux d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées	Octobre 2020	Octobre 2020	Limité
Elaboration du diagnostic	Août 2020	Octobre 2020	Limité
Atelier de validation du document diagnostic	Novembre 2020	Novembre 2020	Non débuté
Formulation de la stratégie	Décembre 2020	Décembre 2020	Non débuté
Atelier de validation du document de la stratégie	Janvier 2021	Janvier 2021	Non débuté
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance		
Personnes responsables de l'agence exécutive	AKA Henri Augustin		
Titre, Ministère	Secrétaire Général de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • TEL : (+225) 22 47 95 00 ; • FAX : (+225) 22 47 82 64. 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée Nationale ; • Senat ; • Cour des Comptes ; • Inspection générale d'Etat ; • Ministère du Budget ; • Ministère de la Justice ; • Ministère de l'Economie et des Finances ; • Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ; • Ministère du Commerce ; • Autorité nationale de régulation des Marchés publics ; • Inspection générale des finances ; • Direction Générale des Douanes ; • Direction Générale des Impôts ; • Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ; • Brigade de Lutte contre le Racket ; • Société civile ; • Secteur privé ; • CENTIF. 	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	ONG Social Justice, ONG Mouvement Pour la Lutte Contre l'Injustice en Côte d'Ivoire	
Information supplémentaire			
Cf. Annexe 2, Note explicative sur le niveau d'achèvement de l'engagement 4			

Engagement 5 : Rendre effective la déclaration de patrimoine pour tous les assujettis conformément à la loi				
Juin 2018 – Juin 2020				
Principal organisme d'exécution		Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance		
Description de l'engagement				
Quel est le problème public que l'engagement abordera?		<ul style="list-style-type: none"> • Corruption • Enrichissement illicite ; • Suspicion des citoyens à l'égard des cadres et hauts fonctionnaires. 		
Quel est l'engagement?		La Haute Autorité s'engage à porter le taux de déclarants de 76,6% en 2018 à 90% en juin 2020.		
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?		<p>La Haute Autorité va intensifier la sensibilisation des assujettis à la déclaration de patrimoine.</p> <p>Elle va faire appliquer les mesures répressives prévues par la loi.</p> <p>La surveillance du patrimoine pendant l'exercice de leurs fonctions ou du mandat des personnes assujetties par l'Etat de Côte d'Ivoire et les sanctions appliquées aux assujettis qui ne peuvent raisonnablement pas justifier une augmentation substantielle de leur patrimoine contribueront à prévenir les détournements des deniers publics, les blanchiments de capitaux et l'enrichissement illicite</p>		
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP		La déclaration de patrimoine renforce la dissuasion contre toute forme de corruption et institue un très haut standard d'intégrité et de transparence professionnelle aux agents de l'administration publique qui sont assujettis à cet acte citoyen.		
Information supplémentaire		La déclaration de patrimoine est prescrite par l'Article 41 de la Constitution ivoirienne.		
Niveau d'achèvement		Non débuté	Limité	Substantiel
				X
Description des résultats		<ul style="list-style-type: none"> • Les assujettis sont informés et sensibilisés • Déclaration faite par les assujettis. Le taux de déclaration au 30 juin 2020 est de 79,15%. Il est passé au 31 août 2020 à 89%. Ces données ainsi que les listes des personnes qui ont déclaré leur patrimoine en 2015, 2016, 2017 et 2018 sont disponibles sur le site internet (www.habg.ci) de la HABG. Le mécanisme informatisé est une application web accessible via tout type de terminaux connecté à internet. • La HABG a enregistré un taux élevé de déclarations de patrimoine des magistrats (96,73%) au 31/08/2020 ; • Les décrets n°2018-99 et n°2018-100 du 24 janvier 2018 ont élargi l'assiette des assujettis. • La HABG a confié au Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), une étude pour l'identification nominative des personnes assujetties à la déclaration de patrimoine notamment ceux de la catégorie des personnes exerçant de hautes fonctions dans l'administration publique ou chargées de la gestion des fonds publics, dont l'identification est difficile. Cette étude à un double objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1- L'identification nominative des assujettis à la déclaration de patrimoine, 2- La mise en place d'un mécanisme permanent et informatisé de mise à jour des listes des assujettis à la déclaration de patrimoine. <p>La restitution de l'étude d'identification a eu lieu le 20 août 2020 suivie de la formation des acteurs (superviseurs et points focaux des institutions et des ministères) à la maîtrise du mécanisme de mise à jour qui s'est déroulée les 26 et 27 août 2020. Les résultats de l'étude d'identification nominative des assujettis révèlent que 58% des 7.884</p>		

	personnes assujettis identifiés dans le cadre de l'étude n'ont pas déclaré leur patrimoine. Le nombre d'assujettis identifiés par le BNETD est très proche du nombre d'assujettis identifiés par la HABG qui est de 7.013.		
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> Les listes des assujettis identifiés seront déployées électroniquement au niveau de toutes les institutions et les différents départements ministériels d'ici la fin du mois de septembre 2020 La mise en place d'une plateforme informatisée intégrée de gestion des déclarations de patrimoine. La plateforme permettra un meilleur suivi de l'effectivité de la déclaration de patrimoine de toutes les personnes assujetties dans les délais requis par la loi ; de faciliter la communication directe et confidentielle entre les assujettis et la HABG pour les sensibiliser à déclarer leur patrimoine dans les délais ; et de procéder à l'application des sanctions aux déclarants retardataires ou qui refusent de déclarer leur patrimoine. <p>Elle intégrera aussi d'autres fonctions, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> La publication instantanée des données statistiques par catégorie de déclarant ; Une cartographie dynamique pour une meilleure visibilité géo localisée par catégorie de déclarant ; La télé-déclaration ; Le traitement des déclarations de patrimoine. 		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Intensifier la sensibilisation des assujettis à la déclaration de patrimoine	Juin 2018	Juin 2019	Substantiel
Appliquer les mesures répressives prévues par la loi	Juillet 2019	Juin 2020	Limité
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance /Présidence de la République		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Henri Augustin AKA		
Titre, Ministère	Secrétaire Général de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> TEL : (+225) 22 47 95 00 / 22 47 95 27 ; FAX : (+225) 22 47 82 64. Email : h.aka@habg.ci 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	Administration publique	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Organisation de la Société Civile	
Information supplémentaire			
<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement de la sensibilisation des populations qui a démarré le 24 août 2020 avec la réunion de sensibilisation et d'information des Présidents des Institutions de la République, en relation avec le Ministre auprès du Président de la République chargé des relations avec les Institutions de la République. La HABG poursuit la sensibilisation des assujettis aux moyens de courriers d'invitation et de rappel adressés aux hautes personnalités de l'Etat. La convention avec la Chambre Nationale des Commissaires (huissiers) de Justice de Côte d'Ivoire a été signée le 19 janvier 2019. Cette convention définit le cadre de collaboration entre les deux entités, en vue de l'application des dispositions de l'article 14 du décret n°2014-219 du 16 avril 2014 qui dispose : « Toute personne assujettie à la déclaration de patrimoine qui, à l'échéance des délais prévus et trois mois après un 			

appel par exploit d'huissier notifié, à la diligence de la Haute d'Autorité pour la Bonne Gouvernance, à personne, à domicile réel, à parquet ou à mairie, n'aura pas rempli cette formalité, est punie conformément aux dispositions de l'article 54 de l'ordonnance 2013-60 du 20 septembre 2013 susvisée ».

L'application des mesures répressives prévues par loi sera effective à l'issue de la vaste campagne de sensibilisation des assujettis qui a démarré le 24 août 2020 avec la sensibilisation des Présidents des Institutions de la République.

Engagement 6 : Promouvoir la démocratie participative dans les collectivités territoriales				
Septembre 2018 – Juin 2020				
Principal organisme d'exécution	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)			
Description de l'engagement				
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	La plupart du temps, les budgets publics sont élaborés par des élus et leurs conseillers qui arbitrent leurs choix en fonction de nombreux critères et contraintes, rarement connus ou expliqués aux citoyens. Il peut en résulter au sein de la population une perception que certains sont avantagés par rapport à d'autres. Insuffisance d'information des populations et des autorités locales sur l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation du budget de la collectivité ; La faible implication et participation des populations dans la gestion des affaires des collectivités.			
Quel est l'engagement?	L'objectif de cet engagement est de : <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les autorités locales à la pratique du budget participatif ; • Améliorer la gouvernance au plan local ; • Impulser la participation des populations à la prise de décision. 			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	L'engagement permettra aux autorités de comprendre le bien fondé de faire participer les populations à l'élaboration des budgets de même, il permettra aux populations de comprendre leur rôle dans l'élaboration, l'exécution et le suivi des budgets de leurs localités à travers des ateliers de sensibilisation et de partage de bonnes pratiques ; A cet effet, les élus locaux marqueront leur engagement politique par la prise d'une délibération en conseil.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	Cet engagement est pertinent pour l'accès à l'information, la participation citoyenne et la lutte contre la corruption.			
Information supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cet engagement est conforme au PND 2016-2020 en son axe 1. 			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Complété
			X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • 2 ateliers de formation à l'attention des élus et des responsables socio-culturels des communes des Régions de la Mé (Agou, Adzopé, Akoupé, Affery, Alépé, Yakassé Attobrou), des Grands Ponts (Dabou, Grand-Lahou et Jacquville) et les communes d'Attecoubé, Cocody, Yopougon, Aboisso, Grand-Bassam, Adiaké, Oumé, Agboville et Tiassalé. • Prise de délibération instituant le budget participatif dans les communes par les conseils municipaux. • Implémentation du Budget Participatif dans les communes cibles. • Formation des élus et de la société civile locale des communes cibles. • Affectation de ressources financières pour la prise en charge des projets issus des différents fora et pris en compte dans les programmes triennaux des communes cibles. • Capitalisation des expériences des communes pionnières par une enquête terrain. • Elaboration du guide sur le BP en cours. 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du Forum national sur la démocratie participative 			

Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
La DGDDL mènera des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'endroit des faïtières des Collectivités, des élus locaux et de la société civile	Décembre 2018	Septembre 2019	Achevé
Capitalisation sur les acquis des collectivités pionnières	Avril 2020	Juin 2020	Achevé
Accompagnement des collectivités ayant adopté le Budget Participatif	Juin 2019	Juin 2020	Achevé
Elaboration d'un guide de bonnes pratiques	Janvier 2020	Juin 2020	Substantiel
Récompenses des meilleures pratiques	Mai 2020	Juin 2020	Limité
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL);		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Dago Djahi Lazare		
Titre, Ministère	Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL), Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • ddjahilazare@yahoo.com ; • gsmrody@gmail.com • +225 20 22 35 76. 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> • Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ; • Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), les Collectivités Locales ; • Les Collectivités Territoriales ; 	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Les organisations nationales et locales de la société civile ; • Union Européenne ; • Fondation Akwaba ; • PAGOF. 	
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les récompenses des meilleures pratiques n'ont pu avoir lieu du fait de la pandémie à coronavirus. 		

Engagement 7 : Lutter contre la corruption et le racket dans les collectivités territoriales			
Septembre 2018 – Juin 2020			
Principal organisme d'exécution	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)		
Description de l'engagement			
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	La corruption et le racket sont vécus dans les administrations publiques et privées en Côte d'Ivoire. Ils sapent les efforts d'amélioration de la gouvernance et fragilisent la stabilité politique, sociale et économique de façon générale et plus particulièrement au niveau local.		
Quel est l'engagement?	Poursuivre l'installation des Comités Communaux de Lutte contre le Racket et la corruption (CCLR).		
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	<p>L'engagement permettra de mobiliser les collectivités, la société civile, le secteur privé et les services déconcentrés au plan local à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place des comités locaux ; • L'évaluation des comités existants ; • La formation des membres à l'éducation et à la dénonciation l'effet de mettre en synergie leurs efforts pour faire baisser la pratique de la corruption et du racket au plan local. <p>Il s'agira aussi de créer une coalition nationale contre ce fléau afin de mutualiser les expériences.</p>		
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	Cet engagement est pertinent pour la lutte contre la corruption, la transparence dans la gestion des affaires publiques, et la participation citoyenne.		
Information supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Cet engagement a un budget de 86.000.000 francs CFA du MCC. - Cet engagement est conforme au PND 2016-2020 en son axe 1. 		
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel
			X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des membres des CCLR de Yopougon et Divo ; • Séance de sensibilisation publique ; • Installation de deux nouveaux comités (Anyama et Bonoua) ; • Renforcement des capacités des Communes (Abengourou, Anyama, Bonoua, Gagnoa, Oumé, Grand-Bassam) ; • Mise en place d'une plateforme via les réseaux sociaux (WhatsApp) pour la communication entre les différents comités et pour la dénonciation ; • Lancement des ateliers de restitution de l'étude sur la typologie des services rendus dans les mairies le 12 mars 2020. Dix communes doivent en bénéficier ; • Elaboration et validation du guide sur la typologie des services dans les communes ; • Séance de sensibilisation publique. 		
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de Comités Communaux de Lutte contre le Racket (CCLR) ; • Renforcement des capacités des membres des (CCLR) ; • Affichages des coûts des actes dans les communes (non effectué du fait de la pandémie à corona virus). 		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Création de la coalition nationale des comités de Lutte contre le Racket	Janvier 2019	Décembre 2019	Achévé (adapté par la mise en place de la plateforme)
Evaluation des CCLR existants	Janvier 2020	Juin 2020	Achévé
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL);		

Personnes responsables de l'agence exécutive		Dago Djahi Lazare
Titre, Ministère		Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL), Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Courriel et téléphone		<ul style="list-style-type: none"> • ddjahilazare@yahoo.com ; • gsmrody@gmail.com; • +225 20 22 35 76.
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (Inspection Générale des Services de Police) ; • L'Unité de Lutte Contre le Racket ; • Les services déconcentrés de l'Etat ; • Les Collectivités Territoriales.
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Les organisations nationales et locales de la société civile et le secteur privé local.

Engagement 8 : Intégrer la distribution des produits contraceptifs dans le paquet minimum d'activités de 4000 agents de santé communautaires d'ici 2020.					
Juillet 2018 – Juin 2020					
Principal organisme d'exécution		Programme National de la Santé de la Mère et de l'Enfant (PNSME)			
Description de l'engagement					
Quel est le problème public que l'engagement abordera?		L'engagement abordera le problème de la faiblesse de la prévalence contraceptive.			
Quel est l'engagement?		Intégrer la distribution des produits contraceptifs dans le paquet minimum d'activités de 4000 agents de santé communautaires d'ici 2020. Ces agents de santé communautaires sont désignés par les populations elles-mêmes.			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?		Les Agents de Santé Communautaire (ASC) poursuivent l'action des agents de santé dans la communauté. Ils fournissent déjà des services de promotion, de prévention et de prise en charge à domicile (paludisme, diarrhée, Infections respiratoires Aigües). Inclure la planification familiale à ces services va permettre de rapprocher l'offre de service de planification familiale des populations et d'améliorer la prévalence contraceptive.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP		L'engagement fait la promotion de la participation citoyenne, avec l'utilisation des agents de santé communautaires.			
Information supplémentaire		<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des capacités de tous les agents de santé communautaire mis en œuvre de la phase pilote de SAYANA PRESS (Formation et équipement) pour le réapprovisionnement en produits contraceptifs ; La mise en œuvre d'une étude pilote pour la délégation de tâches pour la prescription des contraceptifs de courte durée d'action par les Agents communautaires dans trois districts sanitaires ; L'évaluation de la phase pilote pour la délégation de tâches pour la prescription des contraceptifs de courte durée d'action par les Agents communautaires dans trois districts sanitaires ; Cet engagement est inscrit dans le Plan d'Actions National budgétisé de la Planification Familiale 2015-2020 qui est aligné sur le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2016-2020) et le Plan National de Développement (PND 2016-2020) ; Cet engagement fait partie des engagements pris par la Côte d'Ivoire dans le cadre des engagements de Ouagadougou et de l'initiative FP 2020. 			
Niveau d'achèvement		Non débuté	Limité	Substantiel	Achévé
					X
Description des résultats		<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du projet NFM1, 4707 ASC ont été formés en 2017 dans 42 Districts. Puis à la suite du projet NFM2 (2018-2020), ce sont 5052 ASC qui ont été formés en 2019, dans 58 districts sanitaires répartis dans 18 régions sanitaires, sur le Paquet Minimum d'Activités prenant en compte celles de la planification familiale. Soit un total de 9759 ASC formés ; Mise en route du plan de passage à échelle du DMPA-SC avec administration par les ASC dans les Districts de Bondoukou et la Région du Sud-Comoé (AIBEF, Pathfinder) ; Formation de 15 ASC à Bondoukou (AIBEF) ; Expérimentation de la gratuité de la PF dans trois Districts de la région de l'Agnéby Tiassa ; Formation de 1500 agents de santé communautaires (ASC) pour la distribution à base communautaire des contraceptifs ; Rédaction du protocole de la phase pilote de prescription des contraceptifs de courtes durées ; Choix des districts pilotes (TOUMODI, DABAKALA et BLOLEQUIN) ; 			

		<ul style="list-style-type: none"> • Choix des aires sanitaires et de contrôle (13 aires de santé couvertes et 06 aires de santé de contrôle) ; • Formation des superviseurs des ASC (13) ; • Formation de 128 ASC pour la prescription des contraceptifs de courtes durées ; • Mise à disposition des contraceptifs par le PNSME. 	
Prochaines étapes		<ul style="list-style-type: none"> • Passage à échelle de la distribution à base communautaire des contraceptifs et de la prescription de courte durée par la formation de 3000 ASC ; • Suivi des activités des ASC. 	
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Formation de 4000 ASC			
- Début de la prescription	Janvier 2019	Juin 2020	Achevé
- Organisation d'une mission de supervision sur le terrain	Juillet 2019 :	Juin 2020	Achevé
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Programme National de la Santé de la Mère et de l'Enfant (PNSME)		
Personnes responsables de l'agence exécutive	DR TANOH GNOU		
Titre, Ministère	Directeur Coordonnateur du PNSME, Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • gnoutanoh@gmail.com; • Tel : 20322415 / 20322463 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du Gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères en charge de la Jeunesse ; • Ministères en charge de la Protection Sociale ; • Ministères en charge de la Femme ; • Ministères en charge de l'Education Nationale ; • Ministères en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. 	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • UNFPA, OOAS, OMS, AFD, USAID, IPPF, Banque Mondiale, KFW, pour le renforcement de l'offre des services ; • ONG nationales et internationales : AIMAS, AIBEF, Pathfinder, PSI, Engender Health. 	
Informations supplémentaires	<p>Sur la période de l'engagement, il était prévu de former 4000 Agents de Santé Communautaire (ASC). En fin d'exercice, ce sont 9759 ASC qui ont été formés. D'où le pourcentage de réalisation de 244%.</p> <p>Avec la mise en œuvre du plan de passage à échelle du DMPA-SC, ce sont encore 2125 ASC qui seront formés.</p>		

Engagement 9 : Accroître l'impact de l'ouverture des données gouvernementales (open data) de Côte d'Ivoire				
Septembre 2018 - Juin 2020				
Principal organisme d'exécution	Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG)			
Description de l'engagement				
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	<p>Dans le plan d'actions 2016-2018, l'engagement 9: « Créer et rendre fonctionnel un portail Open Data Côte d'Ivoire » a été mis en œuvre à travers la publication du portail https://data.gouv.ci. Cependant, l'on note :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une insuffisance de structures publiques qui contribuent à l'alimentation ; • Le nombre limité des jeux de données dans des formats réutilisables ; • Une réutilisation limitée des données disponibles. <p>L'engagement du CICG dans le Plan d'Action National 2018-2020 va consister à « accroître l'impact de l'ouverture des données gouvernementales (Open data) de Côte d'Ivoire ».</p>			
Quel est l'engagement?	<p>Le CICG travaillera avec les structures gouvernementales en vue d'accélérer la publication des données ouvertes gouvernementales. Parallèlement, il poursuivra la sensibilisation de la population en vue de les inciter à consulter davantage la plateforme www.gouv.ci afin d'accroître le niveau de réutilisation des données disponibles. Cela inclut les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les structures contributrices sont informées et sensibilisées sur le projet ; • Les points focaux sont formés à l'administration du système ; • Les données ouvertes sont publiées de manière plus accrue et systématique ; • La société civile connaît le projet et joue pleinement son rôle de réutilisateur et de contributeur ; • La plateforme est en exploitation, vulgarisée et connue de tous ; • Les meilleurs contributeurs sont récompensés ainsi que les meilleures réutilisations. 			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	<p>La mise en œuvre de l'engagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De disposer de plus de données ouvertes sur la plateforme ; • D'avoir des points focaux mieux formés à l'administration du système ; • D'améliorer le niveau de réutilisation et de participation des citoyens ; • De récompenser les meilleurs contributeurs et réutilisateurs à partir de concours ou hackathon. 			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	Cet engagement entre dans le cadre de l'accès à l'information publique, de la participation citoyenne, la transparence et la promotion des Technologies de l'Information et de la Communication.			
Information supplémentaire	La plateforme open data est disponible à l'adresse https://data.gouv.ci			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Complété
		X		
Description des résultats	<p>1. <u>Améliorer la plateforme open data existante</u> Amélioration des fonctionnalités de la plateforme https://data.gouv.ci, afin de rendre autonomes les structures gouvernementales et leur permettre de gérer et publier systématiquement les données pour alimenter le site. Correction des bugs liés à :</p> <p>(a) La création des Jeux de données sur le site https://data.gouv.ci; (b) La génération du mot de passe pour la création des comptes d'organisations.</p> <p>2. <u>Sensibiliser, former et mobiliser les structures publiques et la société civile</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux (2) ateliers ont été initiés avec l'appui du Programme d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF) en décembre 2018, à 			

	<p>l'attention des Directeurs de la Planification et des Statistiques des différents ministères et structures publiques, et des techniciens des données.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un (1) atelier à l'endroit des membres de la société civile, couplé avec celui des techniciens de la donnée. • Des rencontres pilotes G to G avec le Ministère en charge du Pétrole et des Énergies Renouvelables ont été initiées, afin d'expérimenter le mode de formation des structures gouvernementales au traitement et à la diffusion des données sur le site Open Data. A l'issue de la formation, ce ministère enregistre une cinquantaine de jeux de données publiées sur la plateforme. • Du 19 au 21 août 2019 : Travaux en atelier à Seen Hôtel avec une vingtaine de spécialistes de la donnée issus des Ministères du Budget et de l'Économie et des Finances • Du 22 au 23 août 2019 : Immersion au sein des Ministères : <ul style="list-style-type: none"> ○ 22 août : Rencontre avec le Chef de Cabinet du Ministère de l'Économie et des Finances + responsables des structures techniques (*Direction de la Communication et des Relations Publiques TRESOR, Service CNIT TRESOR) ; ○ 23 août : Rencontre avec le Directeur de Cabinet Adjoint du Budget + responsables des structures techniques (Direction Générale du Portefeuille de l'État + Direction Générale des Douanes). • Désignation d'un point focal au niveau de la douane • 26 septembre 2019 : Participation à la « Women in data science » à l'ENSEA une activité de statisticiens impliquant la société civile et prise de contact pour une éventuelle collaboration sur le projet Open Data ; <p>3. <u>Promouvoir la plateforme Open Data</u> Production et Publication d'articles relatifs aux différentes activités initiées dans le cadre de l'Open Data</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation active au séminaire régional du PAGOF le 5 et 6 novembre 2019 ; • Participation active et animation d'une session à la Conférence de l'Afrique francophone sur les données ouvertes du 17 au 19 décembre 2019 à Abidjan ; • Production et distribution de supports de communication lors des grands événements (flyers, gadgets de promotion à l'effigie de l'open data) ; • Production et publication d'articles relatifs aux différentes rencontres sur le site open data, sur le portail du gouvernement et sur les réseaux sociaux twitter et Facebook: (1): http://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=10332 (2): http://www.gouv.ci/actualite-article.php?d=1&recordID=10325&p=9 <p>4. <u>Susciter la production d'outils et services issus des données ouvertes (réutilisations) pour impacter la Côte d'Ivoire</u> Partenariat avec la structure Des Jeunes et des Chiffres (DCDJ) pour mise à disposition en juillet 2019 d'un data scientist (Consultant en science des données) pour l'amélioration de l'attractivité du portail Open Data et la proposition d'outils et de services issus des données déjà publiées et celles à venir. (Prestation à reconduire pour des travaux approfondis sur la plateforme)</p>
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la Sensibilisation et formation des structures gouvernementales (formation des points focaux) Un Planning de rencontres des ministères engagés dans l'Open data sera établi pour la relance des activités de l'Open data retardées par la Covid-19 • Sensibilisation des organisations de la société civile Organisations engagées pour la transparence et la bonne gouvernance Les organisations de Journalistes ; Les organisations des statisticiens et géomaticiens de Côte d'Ivoire ; Les Start-ups

	<p>Organisations des étudiants en TIC etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Susciter la production d'outils et services issus des données ouvertes (réutilisations) pour impacter la Côte d'Ivoire Initier une campagne de communication de la plateforme OPEN DATA pour susciter son exploitation par les citoyens L'organisation de deux (2) hackathons et la mise en place de récompenses des meilleurs publicateurs (structures publiques) et des meilleures réutilisations (sociétés civiles) sont prévues. • Rendre plus attrayant le portail Open Data Amélioration des fonctionnalités pour rendre attrayant le portail et faciliter la diffusion systématique des données par les structures gouvernementales. Former le personnel du CICG en charge du volet web 		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Améliorer la plateforme open data existante	Septembre 2018	Août 2019	98% (substantiel)
Sensibiliser, former et mobiliser les structures publiques et la société civile	Janvier 2019	Juin 2020	35% (limité)
Promouvoir la plateforme Open Data	Janvier 2019	Juin 2020	30% (limité)
Susciter la production d'outils et services issus des données ouvertes (réutilisations) pour impacter la Côte d'Ivoire	Juillet 2019	Juin 2020	10% (limité)
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Centre d'Information et de Communication Gouvernemental (CICG)		
Personnes responsables de l'agence exécutive	BAKARY SANOGO		
Titre, Ministère	Directeur du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale-CICG		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • b.sanogo@cicg.gouv.ci; • 22 51 14 38/67 52 26 09 		
Informations supplémentaires	<p>Préoccupations récurrentes soulevées par les Ministères à l'occasion des différents travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nécessité de transmettre un courrier officiel instruisant les équipes techniques de mettre à disposition les données nécessaires à l'Open data ; • La nécessité d'avoir un point focal en interne dans les Ministères / structures techniques pour prendre en charge les requêtes d'ouverture de données ; • La nécessité d'avoir des instructions claires et fermes du Premier Ministre pour obtenir plus d'implication des Ministres ; • La question de la validation des données ; • La crainte du remplacement des sites web de l'administration par la plateforme open data ; <p>Recommandations relevées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte de l'ouverture des données publiques confronté au formalisme administratif oblige le CICG à motiver son approche par une instruction du Conseil des Ministres, ou une note circulaire du Premier Ministre de sorte à obtenir plus d'implication des Ministères. • Il est nécessaire de mener des réflexions pour une intégration plus étroite de la plateforme www.data.gouv.ci avec les sites web des ministères, pour mieux mettre en valeur les jeux de données publiés par chaque service. 		

Engagement 10 : Libéraliser l'espace télévisuel				
Juillet 2018 - Juin 2020				
Principal organisme d'exécution		Ministère de la Communication et des Médias		
Description de l'engagement				
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	<ul style="list-style-type: none"> • Libéralisation du secteur télévisuel limitée ; • Pluralité d'expression limitée ; • Stimulation insuffisante d'un écosystème créatif et compétitif ; • Faible niveau de création d'œuvres audiovisuelles ivoiriennes. 			
Quel est l'engagement?	<p>Pour donner à la libéralisation tout son sens, l'engagement consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La construction du bâtiment abritant la tête de réseau ; • La mise à disposition du signal devant permettre à l'ensemble des éditeurs de chaînes TNT d'émettre. 			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	<p>La libéralisation de l'espace audiovisuel est un processus favorisant la cohésion et l'ouverture médiatique jouant un rôle primordial dans la construction d'un espace public équilibré, fonctionnel et socio-éducatif. Le triptyque « Informer, Eduquer, Divertir » prend dès lors tout son sens avec l'émergence d'opérateurs ivoiriens disposant d'une offre éditoriale nationale et régionale visant à créer un lien de proximité autour d'informations dans le domaine agricole, économique, de la santé, du transport ou de l'éducation.</p> <p>En ouvrant le paysage audiovisuel ivoirien, le Gouvernement encourage la diversité des opinions (diversité des contenus et des lignes éditoriales) et renforce le droit à l'information.</p> <p>Ce sont 7 chaînes qui émettront en clair sur le réseau TNT dès 2018 sur plus de la moitié du territoire.</p>			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	<p>Cet engagement est pertinent car il permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à l'information ; • Garantir la liberté d'expression ; • Diversifier les contenus audiovisuels. 			
Information supplémentaire	<p>La libéralisation est effective : un appel d'offres lancé en 2016 par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA). HACA a sélectionné quatre (4) opérateurs de chaînes TNT et deux (2) opérateurs de bouquet satellite. En 2017, la loi portant régime juridique de la communication audiovisuelle a achevé le processus. L'opérateur national de diffusion, Ivoirienne de Télédiffusion, a été créée fin 2017 afin d'en assurer le déploiement 8 février 2019, lancement de la TNT.</p> <p>A ce jour, six (6) chaînes sont fonctionnelles dont trois (3) chaînes du service public (RTI1, RTI2, La 3 (RTI3) et trois (3) chaînes privées (A+ Ivoire, NCI et Life TV).</p> <p>Associés à ces chaînes, deux (02) offres nouvelles de bouquet payant hertzien (Telenium et Startimes) viennent compléter les deux (02) bouquets payants par satellite (CANAL+ et Startimes).</p>			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Complété
			x	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de couverture du signal TNT est actuellement à 60% de la population • Les infrastructures sont disponibles sur l'ensemble du territoire national • Le dispositif gouvernemental de facilitation du déploiement de la TNT • 6 régions : Bouaké, Yamoussoukro, San Pedro, Man, Bondoukou et Korhogo ont leur TNT à ce jour du 17 août 2020 			
Prochaines étapes	La couverture totale (100%) du territoire est prévue pour 31 mars 2021			

Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Construction du réseau TNT	Juillet 2018	31 mars 2021	Substantiel
Mise à disposition du signal devant permettre à l'ensemble des éditeurs de chaînes TNT d'émettre	Juillet 2019	30 juin 2020	Achévé
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Ministère de la Communication et des Médias		
Personnes responsables de l'agence exécutive	M. ABDOU Abdou		
Titre, Ministère	Président du Conseil de Gestion du Fonds de Soutien et de Développement de la Presse (FSDP) et Conseiller Technique du Ministre de la Communication et des Médias.		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • a.abdou@communication.gouv.ci • +225 76 73 99 38 • +225 07 29 49 42 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Communication et des Médias ; • HACA ; • IDT. 	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Éditeurs de chaînes de Télévision Numérique Terrestre (TNT), bouquets satellites, comité technique, comité de pilotage de la migration vers la TNT, IDT.	

ECHANGES AVEC LES PAIRS ET APPRENTISSAGE

La Côte d'Ivoire prend part aux rencontres statutaires, à savoir les sommets mondiaux et les rencontres régionales africaines de l'OGP depuis mai 2015, c'est-à-dire avant même son adhésion en octobre 2015. Les principales rencontres auxquelles la Côte d'Ivoire a pris part sur la période de mise en œuvre du Plan d'Action National 2018-2020 sont les suivantes :

1. Cinquième Sommet OGP à Tbilisi (Géorgie) en juillet 2018 ;
2. Premier Séminaire régional PAGOF à Tunis (Tunisie) en novembre 2018 ;
3. Conférence OCDE - Gouvernement Marocain sur le Gouvernement Ouvert et l'accès à l'information à Rabat (Royaume du Maroc) en mars 2019 ;
4. Sixième Sommet mondial à OTTAWA (Canada) du 29 au 31 Mai 2019 ;
5. Deuxième séminaire régional PAGOF à Abidjan en Novembre 2019 ;
6. Deuxième Conférence Africaine Francophone des Données Ouvertes (CAFDO) à Abidjan, les 7, 8 et 9 novembre 2019 ;
7. Échange virtuel des Points de Contact PGO d'Afrique et du Moyen-Orient, en juin 2020 sur la gestion du processus OGP pendant la pandémie et l'appui à apporter aux Points de contact par l'unité de soutien de l'OGP.

LEÇONS APPRISSES, AUTRES INITIATIVES ET PROCHAINES ETAPES

Leçons apprises

Le bilan de la Côte d'Ivoire en tant que pays membre de l'initiative OGP est encourageant pour plusieurs raisons.

En effet, qu'il s'agisse des consultations publiques ou de la validation de nos engagements, le processus de la prise de décision étant largement partagé avec les représentants de l'Administration Publique, de la Société Civile et du Secteur Privé et non imposé, contribue à l'optimisation des résultats attendus.

De même, les rencontres avec les pays pairs de l'OGP ont été fructueuses sur certains domaines spécifiques pour la Côte d'Ivoire, notamment l'Open Data et la modernisation de l'Administration Publique, à travers l'amélioration de la qualité du service public. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a partagé son expérience de collaboration « Administration Publique - Société Civile et Secteur Privé » à l'occasion des rencontres régionales africaines (Ouagadougou en juin 2017, Tunis en novembre 2018 et Rabat en mars 2019) et des sommets (Tbilisi en juillet 2018 et OTTAWA en mai 2019).

Face à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le CT-OGP a développé de nouveaux mécanismes de travail pour l'atteinte de ses objectifs. Il s'agit, entre autres, du recours au télétravail pour maintenir la collaboration entre les parties prenantes, de l'utilisation des consultations en ligne en lieu et place des consultations publiques en présentiel dans plusieurs villes du pays. Pour ce qui concerne les consultations en ligne, la principale leçon apprise est la nécessité d'accompagner cette nouvelle méthode d'une stratégie de communication adaptée afin d'aboutir aux objectifs.

La co-création effective a contribué à cultiver l'esprit d'équipe, la convivialité et à renforcer la confiance entre les parties prenantes, à savoir l'Administration publique, le Secteur privé et la Société Civile. Cette expérience mérite d'être vulgarisée dans d'autres secteurs d'activités.

Autres initiatives

Outre les engagements pris dans le Plan d'Action National 2018-2020, plusieurs actions ont été entreprises par le Gouvernement ivoirien dans le sens de la promotion d'un gouvernement ouvert. C'est, par exemple, le cas de :

- la mise en place de la plateforme <http://www.participationcitoyenne.gouv.ci/> permettant aux citoyens ivoiriens de contribuer directement à l'amélioration des services publics en soumettant des propositions dans ce sens ;
- la construction du portail web d'information, de réclamation et de suggestion au service des citoyens dénommé « miliê », accessible via www.miliê.ci, afin de leur permettre de déposer une requête (réclamation, observation, information) en cas de non-satisfaction du citoyen d'un service public. L'objectif de « miliê » est de rapprocher l'administration de l'utilisateur-client.

- la mise en place du portail web de télé fiscalité (<https://e-impots.gouv.ci/>) permet aux contribuables de déclarer et payer leurs impôts en ligne ;
- la publication des statistiques des déclarations de patrimoine des assujettis, sur le site internet de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) mis en ligne, depuis 2017, à travers le lien <http://www.habg.ci/index.php>;
- l'opérationnalisation de l'Observatoire du Service Public (OSEP), un organe tripartite de veille permanent visant l'amélioration de la qualité du service public et permettant d'apprécier l'efficacité et la transparence du service public par écoute, le recueil des plaintes des usagers et le suivi du traitement de celles-ci ;
- la mise en place du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) (<https://guce.gouv.ci/?lang=fr>) qui apporte une simplification et une uniformisation des procédures commerciales, une célérité des opérations commerciales, une facilitation des échanges ainsi qu'une dématérialisation et une réduction des déplacements pour les différents acteurs du commerce extérieur ;
- de la mise en œuvre du PRIME : Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat dont les composantes prennent en compte à la fois la modernisation et la gouvernance, contribue à l'amélioration des compétences (capital humain), capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Etat ;
- l'opérationnalisation de l'Agence Emploi Jeunes (<https://agenceemploijeunes.ci>).
- les affectations en ligne des élèves admis en classe de 6^{ème}, avec la possibilité pour les parents d'élèves de procéder eux-mêmes au choix de l'établissement scolaire.

Prochaines étapes

Les prochaines étapes portent sur l'élaboration du Plan d'Action National 2020-2022 et la participation de la Côte d'Ivoire aux différentes rencontres mondiales et régionales.

CONCLUSION

Depuis son adhésion à l'OGP, la Côte d'Ivoire capitalise plusieurs expériences en matière de mise en œuvre et d'évaluation du processus OGP, en raison de la parfaite collaboration entre les différentes parties prenantes, à savoir l'Administration Publique, la Société Civile et le Secteur privé et une meilleure connaissance des exigences et attentes de l'OGP.

La Côte d'Ivoire gagne ainsi en expérience et en maturité en termes de gouvernance ouverte. Toutefois, la maladie à coronavirus a perturbé la mise en œuvre des actions initiées au cours de l'année 2020 ainsi que l'atteinte des résultats escomptés.

La Côte d'Ivoire est engagée à poursuivre et à amplifier les actions entreprises dans le cadre de l'OGP parce qu'elle place beaucoup d'espoir dans cette initiative.

Aussi, la Côte d'Ivoire réaffirme-t-elle son engagement et sa disponibilité à travailler avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour une amélioration du processus au niveau national et international.